

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2009
--

L'an deux mille neuf, le vingt six février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame PINEAU, Maire.

Étaient présents : MM PINEAU, Maire, MORTEAU, Alain BODET, SIRET, RIFFAUD, DELAIRE, CHAUVIÈRE, ALTARE, Adjoints, BEVILLON, LANDAIS, PIVETEAU, VERDEAU, CROISÉ, REMAUD, HAYREAU, BONNIN, GUICHETEAU, LIMOUZIN, Nathalie BODET (à partir de 20h40), GUERIN, CRÉPEAU, MERLET, BARRAUD, HERBRETEAU, GABORIEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

Monsieur BRIEAU.

Absent :

Monsieur DURAND.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil. Monsieur MORTEAU est élu à l'unanimité

Le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2009 est approuvé.

ORDRE DU JOUR

À la demande de Madame le Maire, la délibération n°9 – application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009 codifiées à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisés en 2008 - est retirée de l'ordre du jour et sera débattue à la prochaine séance du conseil municipal. Le conseil municipal, à l'unanimité, lui en donne acte.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU GARAGE DU DONJON, RUE DE LA RAMÉE AU BÉNÉFICE DU GROUPEMENT DE DÉFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES DU CANTON DES ESSARTS

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler pour 1 an, à compter du 1^{er} mars 2009 jusqu'au 28 février 2010 inclus, le bail précaire du garage du Donjon, rue de la Ramée au bénéfice du groupement de défense contre les ennemis des cultures du canton des Essarts et fixe le montant annuel du loyer à 1056.12 €uros.

ASSOCIATION GÉRONTOLOGIQUE PART'AGE – RENOUVELLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE BUREAUX

Sur le rapport de Madame SIRET, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de continuer à mettre à la disposition de l'association gérontologique Part'âge les bureaux n° 2 et 3 ZI de la Belle Entrée, d'une surface totale de 42.65 m² à compter du 15 février 2009. L'association gérontologique paye une redevance forfaitaire mensuelle représentative des charges indexée sur l'indice INSEE des prix à la consommation – IPC – ensemble des ménages – par fonction de consommation – logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles – dont le montant est de 75.26 €uros.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention correspondante.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2009

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 voix contre, attribue les subventions suivantes pour l'exercice 2009 :

attributaire	montant
--------------	---------

ACCORD MUSICAL ESSARTAIS	15400.00
ADPC (secouristes)	500.00
AMICALE DES ECOLES PUBLIQUES	400.00
APEL ECOLE NOTRE DAME	400.00
ARSE	250.00
ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX CHATEAU	300.00
BASKET BALL ESSARTAIS	4000.00
CANTINE ÉCOLE PRIVÉE surveillance	1625.60 (part fixe)
CANTINE ÉCOLE PUBLIQUE surveillance	1206.98 (part fixe)
CCAS	9062.00
CLASSES DÉCOUVERTE ÉCOLE PUBLIQUE	1295.73
SORTIES PÉDAGOGIQUES ÉCOLE PUBLIQUE	1577.94
CLASSES DE DÉCOUVERTE ÉCOLE PRIVÉE	1174.12
SORTIES PÉDAGOGIQUES ÉCOLE PRIVÉE	2211.30
COMEDIA D'ESSARTS	1500.00
CULTURE ET LOISIRS ESSARTAIS	800.00
GARDERIE ÉCOLE PRIVÉE	1700.00
GVA	500.00
JUDO CLUB	-
LES KORRIGANS	3000.00
LES PALETS	400.00
SOCIÉTÉ DE CHASSE SAINT-HUBERT	300.00
TENNIS CLUB ESSARTAIS	3000.00
TENNIS DE TABLE	2000.00
TRANSPORTS SCOLAIRES	1350.00
VELO CLUB ESSARTAIS	5500.00
TOTAL	59 453.67

Et précise que les dossiers de l'amicale des sapeurs pompiers, du football club essartais et du judo club seront délibérés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ASSAINISSEMENT EU/EP RD 160 – SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE L'ENTREPRISE CHARPENTIER TP

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, après que la commission communale d'appel d'offres réunie le 16 février courant ait accepté la conclusion de l'avenant n° 1 motivé par la modification du projet d'origine liée à l'encombrement de l'accotement par des réseaux, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des travaux de la commission communale d'appel d'offres et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise CHARPENTIER TP pour un montant de 37107.00 €uros ht portant le total du marché de l'entreprise à 211944.50 €uros ht.

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE ET RESTRUCTURATION D'UNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, GROUPE SCOLAIRE GASTON CHAISSAC/ AMÉNAGEMENT DU LOCAL « BUVETTE » DANS LA SALLE OMNISPORTS

Sur les rapports de Messieurs MORTEAU et RIFFAUD, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir par anticipation un crédit de 130000 €uros au programme n° 114 –groupe scolaire- ainsi qu'un crédit de 2000 €uros au programme n° 113 – complexe sportif –

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE ET RESTRUCTURATION D'UNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, GROUPE SCOLAIRE GASTON CHAISSAC – CONCLUSION DE 3 AVENANTS AU MARCHÉ DE L'ENTREPRISE SORIN, LOT N°13 – ÉLECTRICITÉ

Sur le rapport de Monsieur MORTEAU, après que la commission communale d'appel d'offres réunie le 16 février courant ait accepté la conclusion des avenants n° 4, 5 et 6 motivés par des modifications demandées par la commune des installations électriques, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des travaux de la commission communale d'appel d'offres et autorise Madame le Maire à signer les avenants n° 4, 5 et 6 avec l'entreprise SORIN pour un montant total de 4497.47 €uros ht portant le total du marché de l'entreprise à 56316.32 €uros ht.

RAPPORT 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ÉTABLI PAR LA DDAF DE LA VENDÉE

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation qui lui en est faite et précise que le rapport qui sera transmis au Préfet est tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public.

Madame le Maire intervient pour parler de la valorisation des boues de la station d'épuration en épandage sur les terres agricoles et note que, compte-tenu de l'augmentation du prix des engrais, de plus en plus d'agriculteurs souhaitent accueillir des boues sur leurs terres.

Cependant, les épandages d'hiver étant interdits, il conviendra à terme d'augmenter la surface de stockage de ces boues.

RECTIFICATION RELATIVE À LA VENTE D'UNE PARCELLE CONSENTIE PAR LA COMMUNE À RB IMMO (ENTREPRISE BONNAUDET)

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'à la suite d'une erreur de bornage du géomètre, une surface de 267 m² appartenant à Monsieur et Madame Fernand PAPIN a été vendue à tort par la commune à RB IMMO, ce qui nécessite la rédaction d'un nouvel acte notarié dont les frais seront supportés par le géomètre, constatant la vente par Monsieur et Madame Fernand PAPIN au bénéfice de la société RB IMMO des 267 m² ci-dessus, mais également la restitution par la commune à Monsieur et Madame PAPIN de la somme de 1017.27 €uros perçue à tort par elle lors de la vente initiale à RB IMMO.

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de restituer à Monsieur et Madame Fernand PAPIN la somme de 1017.27 €uros.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR RÉNOVATIONS DE FACADES, TOITURES, ZINGUERIE

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 voix contre attribue les subventions suivantes :

- ✚ 846.71 €uros à Monsieur Guy PERRIN pour un immeuble 27 rue des Bouchauds,
- ✚ 1143.00 €uros à Madame Denise CHETANEAU pour un immeuble 39 rue Arsène Mignen,
- ✚ 1143.00 €uros à Monsieur Marcel ROBIN pour un immeuble sis 44 rue de la Ramée.

Monsieur GABORIEAU souhaite que cette subvention soit supprimée. Monsieur BODET en rappelle la genèse et l'objet principal à savoir la revalorisation du centre bourg. Son assiette territoriale a ensuite été élargie à l'ensemble de la commune.

Madame le Maire rappelle que la commune a, par le passé, bénéficié de 2 OPAH (opérations publiques d'amélioration de l'habitat) et que le système actuel des subventions a été mis en place il y a 20 ans.

MISE EN PLACE DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR LES EMBELLISSEMENTS DE FACADES D'HABITATIONS, LES

EMBELLISSEMENTS DE FACADES COMMERCIALES AINSI QUE LES AMÉNAGEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC EN FAVEUR DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 voix contre pour le 1^{er} point et à l'unanimité pour le 2^{ème} point, en fonction des dispositions de la délibération du 18 décembre 2008, met en place ces nouveaux règlements et précise que tous les règlements antérieurs relatifs à l'attribution de subventions pour rénovations de façades, toitures et zinguerie sont caducs à la date précisée ci-dessus.

Monsieur GABORIEAU n'est pas favorable aux aides relatives aux embellissements de façades, mais adhère à celles relatives à l'accessibilité des ERP en faveur des personnes à mobilité réduite.

Monsieur CRÉPEAU souhaiterait que la commune explore le domaine des économies d'énergie. Cette possibilité a déjà été évoquée en commission environnement. Il n'est pas exclu qu'elle figure un jour dans le règlement révisable à tout moment.

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DE RÉFLEXION ET DE CONSEIL SUR L'ACCESSIBILITÉ

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, met en place un groupe de travail de réflexion et de conseil sur l'accessibilité dont la composition est la suivante :

- ✚ Représentants du conseil municipal :
 - Yolande PINEAU,
 - Marie-Hélène SIRET,
 - Frédéric ALTARE,
 - Jean-Claude LANDAIS,
 - Julien BRIEAU,
 - Anne Marie BONNIN,
 - Marie-Thérèse PIVETEAU.
- ✚ Représentants de l'Association des Paralysés de France
 - Marie-Joseph JAUD,
 - Daniel SEILLIER
- ✚ Au titre des services techniques municipaux
 - Francis BONNIN

Les travaux sur l'accessibilité sont à rendre pour décembre 2009 et la mise en conformité des ERP et des voiries doit intervenir à l'horizon 2015.

CHOIX DE L'ACQUÉREUR D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER APPARTENANT À LA COMMUNE – ANCIENS LOCAUX DE LA TRÉSORERIE DES ESSARTS EN REZ-DE-CHAUSSÉE + APPARTEMENT EN ÉTAGES 1 ET 2 AVEC GARAGE ET COURETTE

Sur le rapport de Madame Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre les locaux de l'ancienne trésorerie à Monsieur Vincent PRAUD, 59 la Brossette, 85140 CHAUCHÉ, agissant à titre personnel ou pour sa société avec faculté de se substituer ultérieurement une SCI au prix de 165 000.00 €uros net vendeur et rappelle que les termes de la délibération du 18 décembre 2008 restent valables en ce qui concerne la répartition des frais, les coordonnées du notaire chargé de la vente et l'autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'acte correspondant.

PROJET DE RÉALISATION D'UNE RETENUE SUR L'AUZANCE

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 abstention, compte-tenu de l'urgence, s'associe pleinement à la démarche de Vendée Eau et du SIAEP de la région des Sables d'Olonne, prend note que toutes les solutions ont été examinées, étudiées et analysées, et demande à l'État de reconnaître l'urgence de la nécessité de la réalisation de la retenue sur l'Auzance liée à la précarité actuelle de la ressource en eau

dans le Nord-Ouest du département, en donnant une suite favorable au dossier de demande d'ouverture d'enquête publique déposé par le SIAEP des Sables d'Olonne, maître d'ouvrage, le 22 septembre 2008.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil qu'une enquête d'utilité publique et une enquête parcellaire auront lieu du 16 au 31 mars prochain en lien avec l'acquisition des terrains qui permettront à terme l'implantation d'un établissement de santé dans le secteur de la Maison Neuve Paynaud.

La représentation théâtrale « les pigeons » aura lieu les 7, 13, 14, 20 et 21 mars à 20 heures 30 et le 8 mars à 14 heures 30.

Du 20 au 29 avril le cirque MICHELETTY s'installera dans la prairie du château ; les écoles sont très intéressées par les ateliers proposés aux scolaires.

Madame DELAIRE note que la modification des âges d'inscription à l'accueil junior est un succès tel qu'il y a maintenant plus d'inscrits que de places disponibles.

Monsieur CRÉPEAU informe que les nouveaux tarifs de la redevance des ordures ménagères viennent d'être votés ; ils tiennent compte de la nécessité, à terme, de construire de nouvelles installations de traitement des ordures ménagères.

Dans le cadre des « recyclades », le centre d'enfouissement de Saint-Prouant pourra être visité le 4 avril : 2 possibilités :

- En matinée : transport par car – départ à 9 heures de la place de l'Europe (parking du cimetière) aux Essarts. Ne pas omettre de s'inscrire auprès de Guillaume CRÉPEAU.
- L'après-midi de 14 heures à 18 heures en visite libre.

Monsieur MERLET souhaite savoir si Madame le Maire dispose d'informations supplémentaires sur le projet d'une éventuelle sablière ; Madame le Maire lui répond par la négative, ajoutant cependant que ce projet est un projet privé qui devra néanmoins, compte tenu de son importance être soumis à enquêtes publiques.

Il souhaite également savoir où en est le projet de déviation ; Madame le Maire ne dispose pas d'informations complémentaires de la part du Département auquel d'ailleurs elle a proposé d'acquérir l'ancien bâtiment SONOCOUP. Le Département n'a pas donné de réponse.

Le bâtiment sera de nouveau libre à la location à partir du 1^{er} avril prochain.

À ce propos Madame le Maire précise que le bâtiment-relais est à nouveau à louer ; il est réservé aux entreprises qui se créent, le bail étant un bail précaire de 23 mois non renouvelable.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.